

// Conférence de presse

Cérémonies du 75^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie



Carentan-les-Marais , mercredi 5 juin 2019
Utah Beach, jeudi 6 juin 2019
Saint-Lô, vendredi 7 juin 2019
Sainte-Mère-Eglise, dimanche 9 juin 2019

Contact **presse**

Valérie **DESQUESNES**

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54
valerie.desquesnes@manche.gouv.fr

Clémence **JACQUINOT**

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 54
clemence.jacquinot@manche.gouv.fr



SOMMAIRE

» EDITO

» CEREMONIE
CARENTAN LES MARAIS
MERCREDI 5 JUIN 2019

» CEREMONIE
UTAH BEACH
JEUDI 6 JUIN 2019

» CEREMONIE
SAINT LO
VENDREDI 7 JUIN 2019

» CEREMONIE
SAINTE MERE EGLISE
VENDREDI 9 JUIN 2019

» INTERDICTION DU PORT
D'ARMES FACTICES



» EDITO

La Manche commémore cette année le 75e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie. L'engouement du public pour ce grand événement est intact. Dans la région Normandie ce sont plus de 280 événements qui ont été labellisés.

Cet anniversaire est singulier à plus d'un titre : c'est probablement le dernier auquel pourront participer les vétérans et le public souhaitera venir rendre un dernier hommage à ceux qui ont libéré l'Europe il y a 75 ans.

Dans le même temps, un afflux important de touristes est attendu pour participer et assister aux commémorations et aux manifestations culturelles en lien direct ou déconnectées des commémorations du 75e anniversaire du Débarquement, avec notamment le festival musical des Papillons de Nuit à Saint-Laurent-de-Cuves les 7, 8 et 9 juin prochains.

Par ailleurs le week-end de la Pentecôte est toujours une période chargée avec la visite de nombreux touristes sur la côte, jusqu'au lundi 10 juin.

L'État fait donc face à la fois à un véritable enjeu de sécurité routière et à une menace terroriste nouvelle depuis 2014. Ces contraintes nécessitent donc la mise en place d'un dispositif de sécurité important et renforcé pour permettre le bon déroulement des événements, tout en perturbant le moins possible les déplacements et les habitudes des habitants et en limitant les contraintes sur la vie économique et sociale du département.

Les services de l'État travaillent avec les élus et notamment les maires concernés pour être au plus proche des attentes et des besoins des riverains.





» CEREMONIE CARENTAN LES MARAIS MERCREDI 5 JUIN 2019

PROGRAMME

Le 5 juin 2019, plusieurs manifestations et cérémonies auront lieu sur la commune de Carentan-les-Marais.

- de 11h00 à 15h00, un parachutage civil se déroulera sur la zone de la Madeleine.
- de 16h30 à 17h30 la cérémonie du «Carré de Choux» aura lieu en présence de vétérans.
- de 17h30 à 18h30 débutera la cérémonie au Monument Signal, en l'honneur des parachutistes de la 101e Airborn (à côté de l'Hôtel de Ville).

CIRCULATION ET DEPLACEMENT



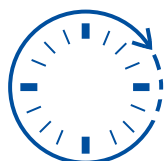
Pour assurer la parfaite sécurité des spectateurs de ces cérémonies et permettre également la circulation sur la commune de Carentan, des mesures d'interdiction de circulation et de stationnement réguleront les différents flux.

Pour me rendre aux cérémonies

En provenance de la RN13, il est conseillé de sortir à l'échangeur de Blactot et de suivre la RD971, jusqu'aux parkings. Une signalétique adaptée permettra d'accéder aux différents parkings mis à disposition par la commune.

Les personnes en provenance du Sud du département suivent la RD971, jusqu'aux parkings.

- **Les restrictions de circulation et de stationnement concernant la zone des parachutages seront actives sur cette journée de 9h00 à 17h00**



Pour la circulation des poids lourds

Les poids lourds transitant vers Carentan devront :

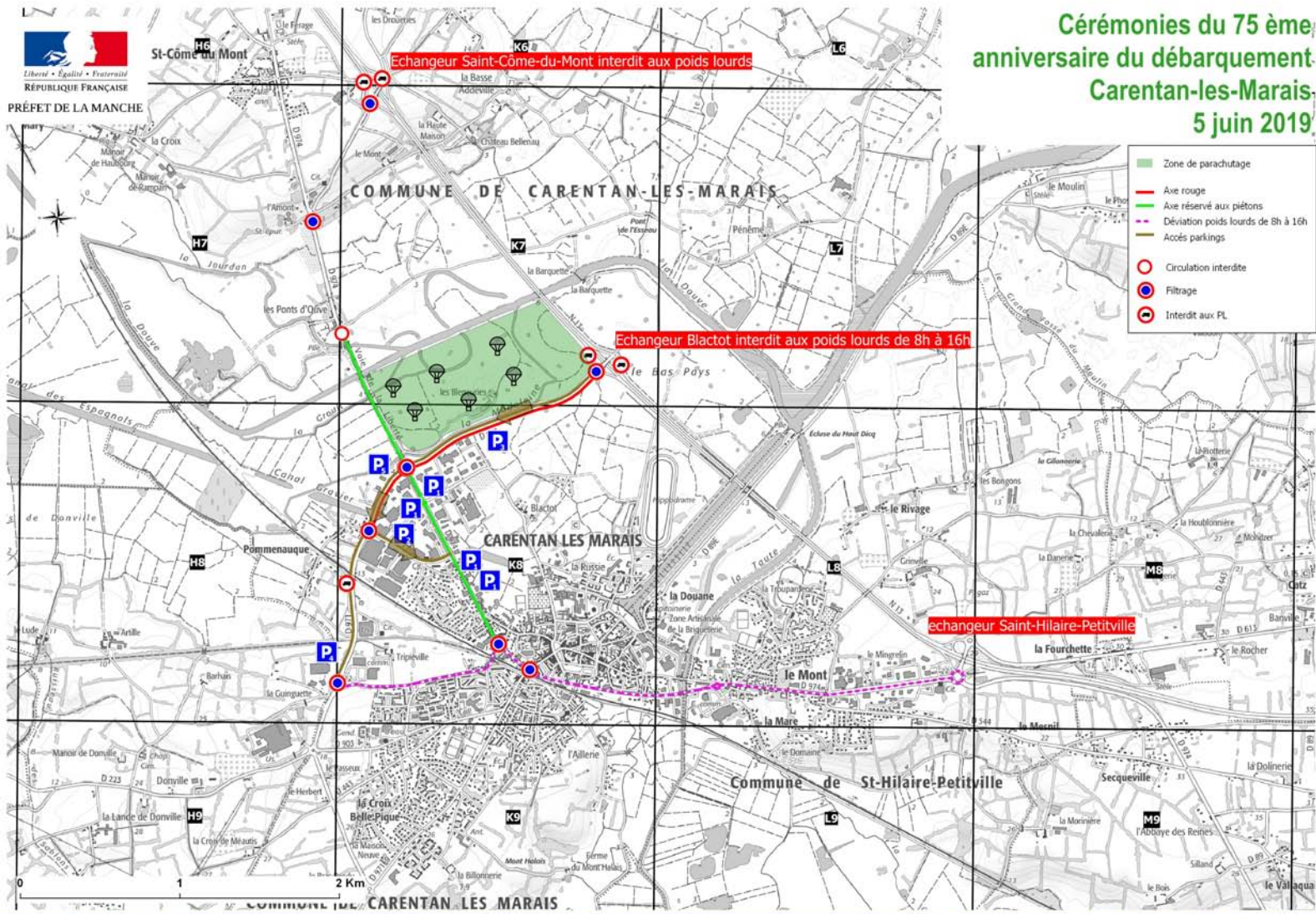
- s'ils viennent du sud du département suivre la RD974 et rejoindre l'échangeur Saint-Hilaire-Petitville.
- S'ils viennent de Caen-Cherbourg (RN13) sortir à l'échangeur Saint-Hilaire-Petitville et continuer sur la RD974.

Les habitants de Saint-Côme du Mont

La circulation sera interdite dès 9h00, sur la RD974 à partir de l'échangeur de Saint-Côme-du-Mont en direction de Carentan et de Coutances. Un filtrage sur cet échangeur permettra aux résidents de Saint-Côme du Mont de regagner leur domicile.

A partir de 16h30, dès la fin des deux cérémonies, les interdictions seront levées, cependant, plusieurs manifestations se dérouleront encore sur l'avenue de la 101e Airborn, le boulevard de Verdun et la zone du port. Ce secteur sera donc impacté de 16h00 à 20h00.

Cérémonies du 75^{ème} anniversaire du débarquement Carentan-les-Marais 5 juin 2019





» CEREMONIE UTAH BEACH JEUDI 6 JUIN 2019

PROGRAMME

Le 6 juin 2019, plusieurs manifestations et cérémonies auront lieu sur la commune de Sainte-Marie-du-Mont - Utah Beach. Dans ce cadre et pour des raisons de sécurité le musée sera fermé au public toute la matinée du 6 juin.

- de 9h15 à 10h la cérémonie en l'honneur des

Danois ayant participé aux opérations du Débarquement aura lieu au monument des Danois.

- de 14h00 à 15h30, la cérémonie Franco Américaine se déroulera sur le parvis des monuments à Utah Beach.

CIRCULATION ET DEPLACEMENT



Pour assurer la parfaite sécurité des spectateurs de ces cérémonies et permettre également la circulation sur la commune de Sainte-Marie-du-Mont et la zone d'Utah Beach, des mesures d'interdictions de circulation et de stationnement réguleront les différents flux.



Ces restrictions de circulation et de stationnement seront actifs sur cette journée de 6h00 à 18h00

► Pour me rendre aux cérémonies

Le plan de circulation prévoit un axe BEIGE pour faciliter l'accès aux sites de cérémonies pour les spectateurs et participants. Ainsi, les gens désireux de se rendre sur ces sites emprunteront la sortie Blosville sur la RN13. Ensuite un cheminement particulier avec panneaux sera mis en place :

- D70 en double sens jusqu'au carrefour D70 et D524, tourner à gauche.
- D524 en sens unique jusqu'au carrefour D14, tourner à gauche.
- D14 jusqu'à Saint Germain de Vareville et le carrefour D129, tourner à droite.
- D129 en sens unique jusqu'à la D421, tourner à droite D421 jusqu'au carrefour de la Redoute.

- Au carrefour de la Redoute un filtrage strict sera effectué afin d'acheminer les spectateurs dans le parking correspondant à leur catégorie (VIP, Personnes à Mobilité Réduite, campings cars et grand public).

Pour repartir après les manifestations, les spectateurs stationnés sur les parkings gratuits créés à cette occasion emprunteront l'axe MARRON.

- la route de la Madeleine jusqu'à la D67
- D67 en sens unique de l'Est vers l'Ouest jusqu'à Turqueville et le carrefour avec la D129, tourner à gauche,
- D129 en sens unique jusqu'au carrefour jusqu'à la D70 et le carrefour d'Holine, tourner à droite.
- D70 jusqu'à l'échangeur de la RN13 Blosville.

Les habitants de la zone impactée

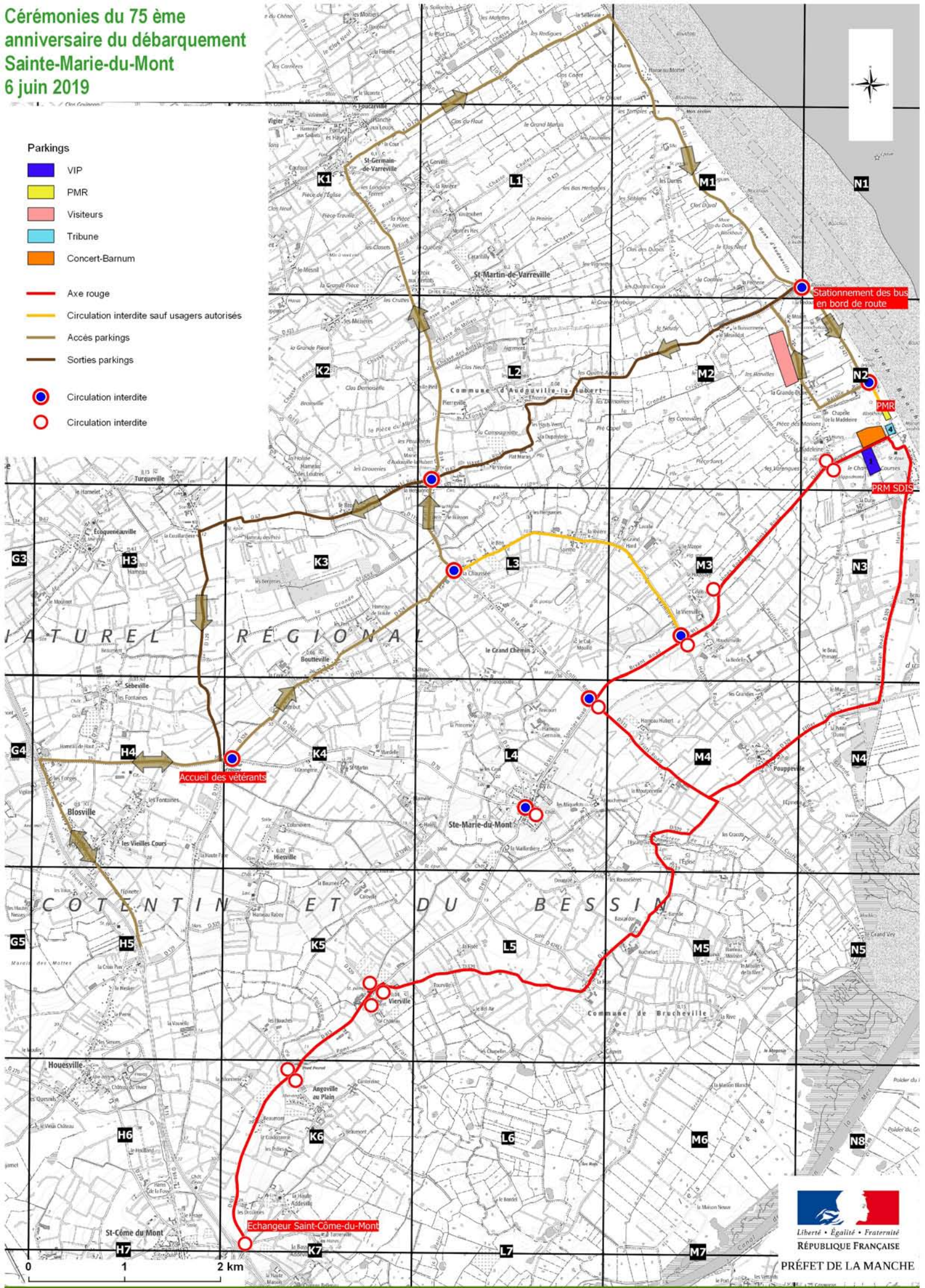
Les résidents de la zone impactée pourront rejoindre librement leur domicile sur présentation d'un justificatif de domicile aux différents points de contrôle sur les carrefours de l'axe ROUGE, réservé aux secours.

Durant le temps des manifestations la Gendarmerie se réserve le droit d'adapter le flux de circulation afin de faciliter l'accès aux parkings à l'ensemble des spectateurs.

Cérémonies du 75^{ème} anniversaire du débarquement Sainte-Marie-du-Mont 6 juin 2019

- Parkings**
- VIP
 - PMR
 - Visiteurs
 - Tribune
 - Concert-Barnum

- Axe rouge
- Circulation interdite sauf usagers autorisés
- Accès parkings
- Sorties parkings
- Circulation interdite
- Circulation interdite





» CEREMONIE SAINT LO VENDREDI 7 JUIN 2019

PROGRAMME

Le vendredi 7 juin 2019 à partir de 10h30 et jusqu'à 13h15, Monsieur Gérard Gavory, préfet de la Manche, présidera trois cérémonies commémorant à la fois le bombardement de la ville de Saint-Lô, le 6 juin 1944 et l'amitié franco américaine au Centre hospitalier Mémorial France/Etats-Unis de Saint-Lô, en présence d'autorités civiles et militaires française et américaines.

Ces cérémonies se dérouleront successivement place du Général de Gaulle, au rond point du 6 juin puis à l'hôpital Mémorial sur la commune de Saint-Lô avec la participation de troupes Françaises et Américaines.

DÉROULEMENT DES CÉRÉMONIES A SAINT-LÔ

- Dépot de gerbe place du Général de Gaulle
- Défilé entre la place du Général de Gaulle et le rond point du 6 juin
- Cérémonie au rond-point du 6 juin
- Défilé entre le rond point du 6 juin et l'Hôpital Mémorial France/Etats Unis
- Cérémonie à l'hôpital Mémorial France/Etats-Unis

CIRCULATION ET DEPLACEMENT



Pour assurer la parfaite sécurité des spectateurs de ces cérémonies et permettre également la circulation sur la commune de Saint-Lô, des mesures d'interdictions de circulation et de stationnement réguleront les différents flux.

- La place du Général De Gaulle sera interdite à la circulation et au stationnement pendant la durée de la cérémonie.
- Les axes concernés par les défilés (rue Havin, rue Torteron, rond-point du 6 juin, route de Villedieu) seront fermés à la circulation.



Ces restrictions de circulation et de stationnement seront actifs sur cette journée de 6h00 à 13h00







» CEREMONIE SAINTE MERE EGLISE DIMANCHE 9 JUIN 2019

PROGRAMME

Le 9 juin 2019 auront lieu diverses cérémonies et manifestations sur le site de la Fièrre à Sainte-Mère-Eglise et dans le centre-ville.

Manifestation sur le site de la Fièrre

- de 9h45 à 10h30 un parachutage civil sera organisé.
- de 11h00 à 11h30 est prévu le passage de la patrouille de France et une démonstration de la Breitling jet team

- de 12h30 à 13h00 un parachutage de 900 militaires Américains, Français, Allemands, Néerlandais et Roumains est organisé.
- de 15h00 à 16h00 la cérémonie officielle se déroulera au monument Iron Mike.

Manifestation dans le centre-ville de Sainte-Mère-Eglise

- de 18h00 à 19h00, une parade militaire est prévue dans le centre-ville de Sainte-Mère-Eglise.

CIRCULATION ET DEPLACEMENT



Pour assurer la parfaite sécurité des spectateurs de ces cérémonies, faciliter leur arrivée sur site et permettre la circulation sur la commune de Sainte-Mère-Eglise et la zone de La Fièrre, un plan de circulation a été élaboré avec des mesures d'interdictions de circulation et de stationnement et des axes réservés.



Ces restrictions de circulation et de stationnement seront actifs sur cette journée de 8h00 à 18h00

➔ Pour me rendre aux cérémonies

Comme chaque année, l'axe VERT (D15) entre le centre ville de Sainte-Mère-Eglise et le site de la Fièrre sera réservée à la circulation des piétons.

L'axe BEIGE permet aux automobilistes de se rapprocher au plus près du site de deux façons :

- tout d'abord, en sortant de la RN13 à Blosville, ils emprunteront la D70 en double sens jusqu'à Chef du Pont (ils pourront se diriger vers le parking P3 et P3b), soit ils continueront sur la D70 en direction du sud et tourner sur la route de Gueutteville afin de rejoindre la partie Ouest du dispositif (P14)

Arrivés à Gueutteville, ils emprunteront la D15 en double sens vers le hameau de Cocquigny (P4, P5, P2, P1)

- ou bien ils peuvent depuis Sainte-Mère-Eglise, emprunter le chemin de Hiersac en sens unique pour rejoindre les P6 et P7.

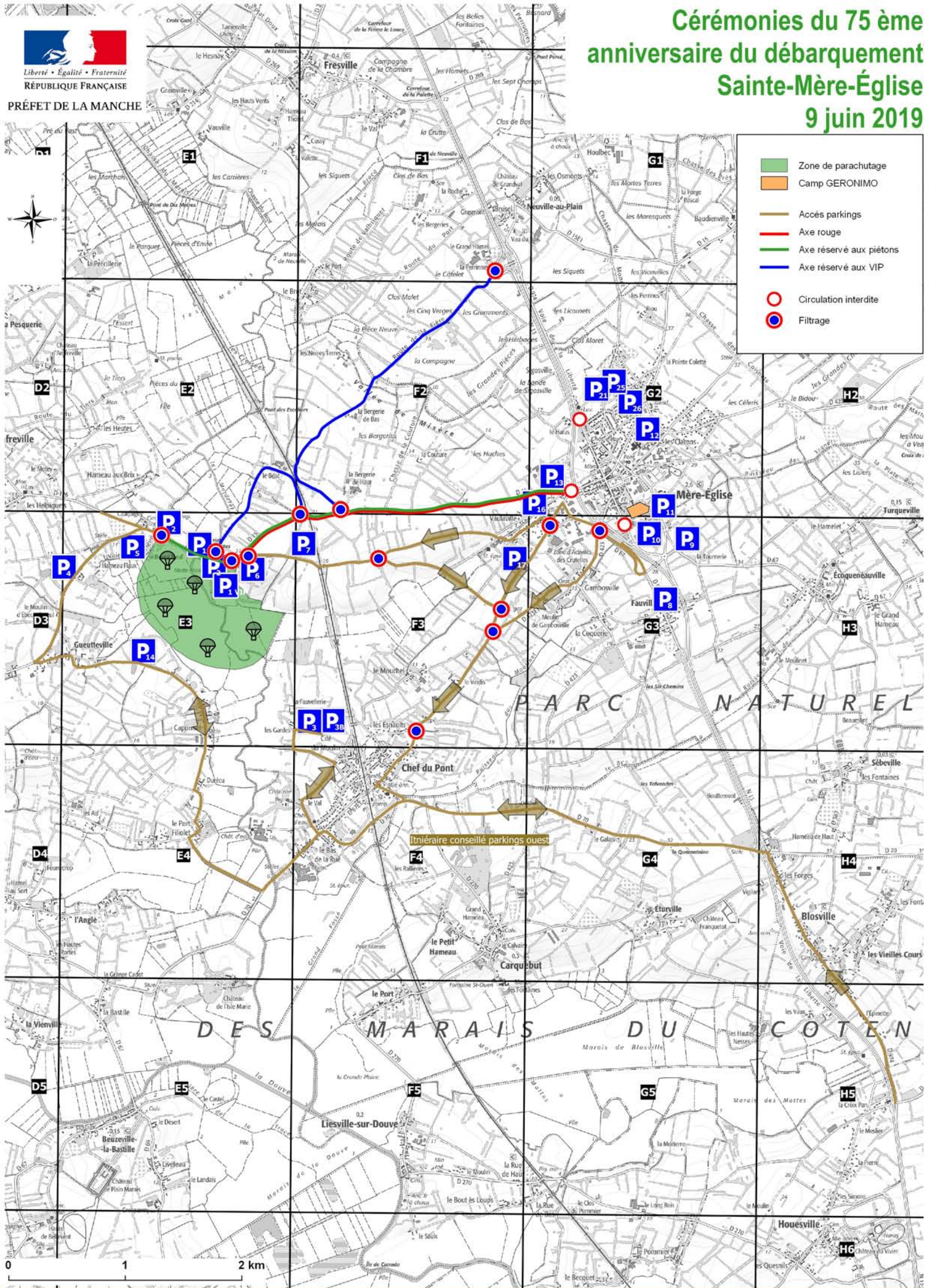


La circulation et le stationnement sur le chemin de La Fièrre entre l'échangeur de Neuville aux Plains et la D15, la D15 entre le centre ville de Sainte-Mère-Eglise et le hameau de Cocquigny sont interdits.

Dans le cas où un sens unique de circulation serait mis en place pour accéder aux différents parkings, ce sens de circulation ne sera rétabli qu'à la fin de la cérémonie afin que les spectateurs puissent quitter les parkings en toute sécurité.

Durant le temps des manifestations la Gendarmerie se réserve le droit d'adapter le flux de circulation afin de faciliter l'accès aux parkings à l'ensemble des spectateurs.

PRÉFET DE LA MANCHE



- Zone de parachutage
- Camp GERONIMO
- Accés parkings
- Axe rouge
- Axe réservé aux piétons
- Axe réservé aux VIP
- Circulation interdite
- Filtrage

Itinéraire conseillé parkings ouest



» INTERDICTION DU PORT D'ARMES FACTICES

Du 26 mai (premières manifestations dans le Sud Manche) au 10 juin inclus, les armes factices et objets ayant l'apparence d'une arme à feu sont interdits sur la voie publique, dans tout le territoire départemental.

Si nous sommes conscients de l'intérêt historique que peuvent avoir des armes factices lors de ces commémorations, cette interdiction est motivée par des enjeux de sécurité publique et de prévention d'actes de terrorisme :

- Contexte de menace terroriste sur des événements qui vont rassembler plusieurs dizaines de milliers de personnes, ainsi que des hautes autorités françaises et étrangères.

- Danger pouvant résulter de l'utilisation intempestive, volontaire ou non, d'un objet ayant l'apparence d'une arme à feu dans une foule importante (risque de mouvement de foule).

- Difficulté pour les forces de l'ordre de différencier l'arme réelle d'une réplique et donc d'assurer correctement la sécurité si tout un chacun peut venir avec une arme de guerre factice.

Une exception est toutefois faite pour les reconstitutions historiques pour lesquelles ces matériels sont autorisés pendant la stricte durée de la manifestation.

PRÉFET DE LA MANCHE

CABINET DU PRÉFET
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉGLEMENTATION

Arrêté
interdisant le port et le transport dans les lieux publics de tous objets ayant l'apparence d'une arme à feu à l'occasion des cérémonies du 75^e anniversaire du Débarquement

LE PRÉFÈT DE LA MANCHE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles R.315-1 à R.315-4 ;

VU la circulaire du 6 mai 1998 relative aux mesures visant à interdire le port et le transport de tous objets ayant l'apparence d'une arme à feu ;

CONSIDÉRANT la prégnance de la menace terroriste sur le territoire national ;

CONSIDÉRANT le danger pouvant résulter d'une utilisation intempestive, volontaire ou non, dans un lieu public, d'objets ayant l'apparence d'une arme à feu, de surcroît dans une foule importante ;

CONSIDÉRANT que les festivités du 75^e anniversaire du Débarquement vont attirer un grand nombre de participants, ainsi que de spectateurs lors des nombreux événements organisés sur l'ensemble du territoire départemental ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, afin de préserver l'ordre et la sécurité publics ainsi que la sécurité des personnes, de restreindre le port et le transport de tous objets ayant l'apparence d'une arme à feu ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans l'ensemble du département, et pour la durée des commémorations, du 26 mai au 10 juin 2019 inclus, le port de façon apparente, d'armes factices, de répliques d'armes, ou de tout objet ayant l'apparence d'une arme à feu sont interdits sur la voie publique, et de manière générale, dans tous les lieux ouverts à la circulation du public ;

Article 2 : Le port et le transport de ces matériels restent possible dans le strict cadre de la participation à des manifestations des reconstitutions historiques autorisées par les autorités administratives, conformément aux dispositions du R.315-3 du Code de la sécurité intérieure ;

Article 3 : La Directrice de cabinet du Préfet, le Directeur départemental de la sécurité publique et le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Lô, le 21 mai 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général



Fabrice ROSAY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Contact **presse**

Clémence **JACQUINOT**

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53

clemence.jacquinot@manche.gouv.fr

Valérie **DESQUESNES**

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54

valerie.desquesnes@manche.gouv.fr



manche.gouv.fr